



Association de Relaxation Psychanalytique Sapir

Anciennement AREFFS

AREPS

FORMATION

2025-2026

Description de la formation et de ses modalités

L'AREPS poursuit un triple but de formation, de recherche et de qualification. Ses animateurs formateurs, tous soignants et thérapeutes en relaxation SAPIR, de formation psychanalytique, sont des cliniciens confirmés engagés de longue date dans des pratiques professionnelles diversifiées : universitaires, hospitalières, institutionnelles ou libérales.

Le corps, le groupe, la théorie et le processus psychanalytique fondent la spécificité de l'AREPS et constituent les références de ses formations.

Dans son cursus, l'AREPS propose trois modules spécifiques :

- **Module 1** : formation par la relaxation à la relation soignant-soigné
- **Module 2** : formation de thérapeute en relaxation psychanalytique méthode Sapir
- **Formation de formateur en relaxation Sapir**

COORDINATRICES DE LA FORMATION :

Mme M. KECHKECHE et J. VILLAIN : 06 81 69 00 84

A.R.E.P.S.

Présidente : Catherine Potel

Vice-Président : Jean-Yves Levental

Secrétaire générale : Joëlle Villain

Trésorière : Malika Kèchkèche

Conseil d'Administration : Lili Dehais ; Sophie Lampel ; Agnès Molard ; Florence Pistre ; Astrid Roustang Jeglot

Fondateur : Michel Sapir

Courrier - secrétariat : AREPS, 13 rue Henri de Guénégaud – 77410 Fresnes-sur-Marne

Siège social : AREPS 22 Sentier des Jasmins – 93100 Montreuil

Site : <http://www.areps.eu/> - Adresse mail : secretariat@areps.eu

Tél. coordination de la formation : 06 81 69 00 84 - Secrétariat : 07 55 61 55 30

SIRET 451 216 238 000 27 – N° déclaration d'activité formation : 11 75 038 78 75



MODULE 1 (56 heures)

Formation à la relation soignant-soigné par la relaxation psychanalytique en groupe, méthode Sapir

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse à tous les soignants, c'est-à-dire à tout professionnel de la santé, ou de la relation d'aide en milieu de soin (médecins, infirmiers, psychologues, psychomotriciens...)

OBJECTIFS

Cette formation par la relaxation à la relation soignant-soigné va permettre :

- d'améliorer la qualité de l'accueil des patients en expérimentant l'engagement de son propre corps dans la relation à l'autre et au corps de l'autre.
- d'affiner son identité de soignant en prenant en compte ses capacités comme ses limites au sein de son équipe professionnelle.
- d'améliorer sa capacité de travail en groupe.
- de s'ouvrir à un parcours qui peut mener à une pratique de la relaxation avec les patients (en groupe ou en individuel).

MÉTHODE

La relaxation psychanalytique méthode Sapir, à travers les inductions verbales et le toucher, propose une mise à l'écoute du corps suivie d'un temps de parole qui permet les associations et l'élaboration de l'expérience vécue. Ce travail se déroule au sein d'un groupe de 8 à 10 soignants engagés dans une recherche d'acquisition, d'élaboration et de perfectionnement de leur compétence en vue d'un meilleur accompagnement des patients.

MODALITÉS

La formation comprend :

1. un **entretien préliminaire** avec un membre formateur de l'AREPS qui sera référent de la formation pour le participant.
 - a. Il reçoit le candidat pour définir la nature et le contexte de sa demande.
2. **33 séances de relaxation Sapir**, regroupées sur 11 sessions de 3 séances en 1 ou 2 journées. Séances conduites par deux formateurs animateurs et un observateur.
 - a. Une participation régulière est exigée qui témoigne de l'implication personnelle de chaque soignant.
 - b. Chaque session de formation comprend un temps de vécu de relaxation porté par l'induction verbale et le toucher des formateurs. Il se poursuit par un temps de parole ouvert aux associations qui souligne les processus intrapsychiques et interpersonnels à l'œuvre.

3. Une **journée « Perspectives »** a lieu deux ou trois mois après la dernière séance du groupe :
 - matinée avec les animateurs du groupe : repérage dans l'après coup des effets, pour chacun, de l'expérience de relaxation sur un plan personnel et professionnel,
 - après-midi avec un responsable de la formation et des membres de l'AREPS : réflexions sur la suite éventuelle de la formation ; propositions institutionnelles et présentation du deuxième module.
4. À la fin de l'expérience, **rencontre avec le référent** qui permet à la fois, d'évaluer avec lui les bénéficiaires de la formation sur sa pratique et de valider une éventuelle demande de poursuite du cursus au sein de l'AREPS. Cet entretien est obligatoire pour l'inscription à la formation de thérapeute en relaxation psychanalytique Sapir (Module 2).

DATES, HORAIRES, LIEU, TARIFS

Le groupe débutera le 11 octobre 2025, il se tiendra un samedi par mois, avec 3 séances le samedi de 8h30 à 16h (chaque séance durant 1h15 ou 1h30 en fonction du nombre de stagiaires en formation)

Il sera animé par : Florence Pistre et Jean Yves Levental, Myriam Valicon en position d'observatrice.

Dates prévues pour les 11 samedis :

- 2025 : 11 octobre ; 15 novembre ; 13 décembre
- 2026 : 10 janvier ; 7 février ; 14 mars ; 11 avril ; 23 mai ; 13 juin ; 12 septembre ; 10 octobre
- La journée perspective : 12 décembre 2026

Lieu : Paris (lieu exact à préciser ultérieurement)

Tarifs du Module 1 :

- Personnel : 2310 € (possibilité de mensualiser)
- Institutions : 3475 € (réglable en 3fois)
- Adhésion obligatoire à l'AREPS, payée par le participant : 50€



[**PRE-INSCRIPTION EN LIGNE**](#)

Certification Qualiopi

Nous travaillons actuellement à l'obtention de la certification **Qualiopi**, que nous espérons obtenir cet été. Cette certification vous permettra de solliciter une prise en charge de votre formation par votre employeur ou, si vous êtes travailleur libéral, de demander un financement auprès de votre fonds d'assurance formation (par exemple, le FIF-PL).



MODULE 2 (64 heures)

Formation de thérapeute en relaxation Psychoanalytique Sapir

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse à des soignants qui ont suivi le module 1 et sont engagés dans une démarche psychanalytique.

OBJECTIFS

Il s'agit d'une formation qualifiante, permettant d'acquérir des compétences en Relaxation Psychoanalytique Sapir et un savoir-faire thérapeutique.

Le thérapeute en formation sera accompagné dans son parcours et jusqu'à son habilitation, par un tuteur qu'il aura choisi parmi les membres formateurs de l'AREPS.

DISPOSITIF ET MODALITÉS

Déroulé de la formation :

1. **Entretien préliminaire** avec un référent
2. **Participation au cycle de travail clinico-théorique** proposé lors de 8 après-midis échelonnés sur l'année.
Chaque séance comporte deux temps :
 - Approche théorique : exposés par des membres de l'AREPS.
 - Atelier "D'un vécu à une pratique" : travail à partir de cas cliniques apportés par les participants.
3. Participation obligatoire aux **4 samedis cliniques de l'AREPS** et autres conférences débats et colloques.
4. Participation à un minimum de **6 séances d'analyse des pratiques** renouvelables (en groupe ou en individuel), jusqu'à l'écriture du travail clinico-théorique qui finalisera la formation.
5. Journée Fapag – Fédération des associations psychanalytiques de groupe (7h)
6. 3 entretiens de tutorat.
7. Rédaction d'un travail clinico-théorique pour obtenir son habilitation, après avis et soutenance devant un jury composé de trois membres du pôle formation.

Dates prévues : du 11 février 2026 au 30 novembre 2027 (17 jours)

Lieu : Paris (lieu exact à préciser ultérieurement)

Tarifs du Module 2 :

- Personnel : 2240 € (possibilité de mensualiser)
- Institutions : 2500 € (réglable en 3 fois)
- Adhésion obligatoire à l'AREPS, payée par le participant : 50€



[PRE-INSCRIPTION EN LIGNE](#)



Formation de formateur A l'animation de groupes de formation à la Relaxation Psychanalytique Sapir

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse aux thérapeutes ayant reçu leur habilitation de thérapeute en relaxation Sapir, désireux de devenir formateurs à l'AREPS.

OBJECTIFS

Acquérir les capacités de formateur à l'AREPS applicables auprès d'équipes de soignants dans leurs institutions.

MODALITÉS

Être observateur dans un groupe de relaxation du module 1.

Co-animer un groupe de relaxation du module 1.

Participer aux travaux clinico-théoriques de l'AREPS.

Participer aux colloques et journées d'étude organisés par l'AREPS.